

Agence communale AVS

L'Agence communale AVS se tient à votre disposition

tous les matins de 10h00 à 11h30 sauf le mercredi

ainsi que le jeudi de 16h00 à 18h00

Des informations sur l'AVS ou l'AI peuvent être consultées directement sur le site de la Caisse de Compensation où vous pouvez également télécharger des formulaires. www.caisseavsjura.ch